

1924 - 2024

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT CENT ANS !

100 ans
ensemble

OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

100 ANS AU SERVICE
DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE





Retracer 100 ans des Chambres d'agriculture est un exercice à la fois passionnant et complexe.

Bien entendu, ce document ne prétend pas y parvenir de manière exhaustive et chacun pourra trouver une importance toute personnelle à l'un ou l'autre de ces grands événements d'un siècle écoulé.

Les Chambres ont traversé les décennies et pourraient être considérées comme une vieille dame.

Si respectable soit cette image, je préférerais que ces pages aident à mieux comprendre en quoi cette institution a su mûrir et évoluer encore et toujours pour accompagner les agriculteurs dans leurs défis quotidiens et incarner ce lien indéfectible entre agriculture et société.

À leur création, le 3 janvier 1924, les Chambres ont été l'un des leviers majeurs d'une agriculture exsangue de main d'œuvre en accompagnant, pas à pas, la révolution d'un progrès vital pour nourrir tout un pays et où chaque lopin de terre devait devenir une parcelle nourricière.

Plus tard, à l'issue de la seconde Guerre mondiale les Chambres vont à nouveau s'adapter et se placer au plus proche des hommes et des femmes de l'agriculture pour leur permettre d'appréhender et d'utiliser au mieux les bénéfices d'une modernisation arrivant dans chaque exploitation. De cet accroissement de la production agricole viendra la nécessité de disposer d'une vision nationale à long terme avec la première loi d'orientation agricole de 1960, puis européenne avec la première Politique Agricole Commune en 1962.

Durant les années 60-70-80, les Chambres d'agriculture en pleine force de l'âge, s'impliquent fortement dans l'objectif de production, de rendement pour sécuriser un approvisionnement alimentaire à un coût abordable. Il ne s'agit pas encore de « souveraineté », mais les fondations sont en place. C'est

également l'âge d'or de ces « établissements du progrès agricole », avec la création des Établissements Départementaux de l'Élevage en 1966.

Mais l'adaptation des Chambres d'agriculture ne s'est pas limitée à « l'entre-soi agricole » puisqu'elles se sont également très vite ouvertes aux évolutions de la société en soutenant « ces femmes d'agriculture », tant dans les exploitations que dans les établissements d'enseignement et jusqu'à leur gouvernance. À l'identique, les Chambres ont été pionnières dans le soutien aux jeunes générations, comprenant rapidement, dès 1973, la nécessité du renouvellement générationnel, avec la création de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Puis vint l'âge de la maturité pour les Chambres d'agriculture. Dès les années 80, elles s'ouvrent au monde en accompagnant l'agriculture française face à une concurrence internationale incarnée par les accords du GATT. Durant la même période - et parce que faire des agriculteurs français un modèle à l'étranger, c'est d'abord préserver et valoriser les savoir-faire et productions - les Chambres soutiendront la naissance des labels et signes de distinction (AOP, IGP...) et lanceront ce qui demeure encore comme une « vitrine », un lien direct avec le citoyen, la marque « Bienvenue à la Ferme » visant à faire découvrir et à distinguer terroirs, pratiques et productions.

Désormais, et depuis le début du millénaire, les Chambres s'attellent à contribuer à un nouvel avenir de l'agriculture française : renouvellement générationnel, accompagnement des changements de pratiques, réponses et contributions aux nouveaux défis environnementaux... Encore une fois, les ordres établis se bouleversent et les Chambres d'agriculture demeurent.

Si en 100 ans, les Chambres d'agriculture ont œuvré avec 75 ministres de l'agriculture différents, contribué à l'aboutissement de bon nombre de réformes et traversé diverses crises, elles restent et doivent rester demain, un trait d'union essentiel entre l'agriculture et la société... Entre les agriculteurs et les citoyens.

Sébastien WINDSOR

Président de Chambres d'agriculture France

SOMMAIRE

Éditorial de Sébastien WINDSOR 3

1. 1924 - 1945 : les Chambres d'agriculture, partenaires de la reconstruction agricole française 6

- Une création nécessaire, mais semée d'embûches 7
- 1929 - 1936, une agriculture française frappée par la chute des cours 8
- Deuxième Guerre mondiale, malmenées, les Chambres renaîtront de leurs cendres 10

2. 1946 - 1964 : les Chambres d'agriculture au cœur de la révolution de l'agriculture 12

- À la sortie de la deuxième Guerre mondiale, tout est à reconstruire y compris l'agriculture 13
- Le conseil et la diffusion du progrès agricole : second rôle ou mission d'avenir pour les Chambres ? 13
- Les Chambres à l'heure de la nécessaire structuration de l'agriculture 17
- L'agriculture française à l'heure européenne : la contribution des Chambres à la préservation des intérêts agricoles français 18

3. 1965 - 1985 : les Chambres d'agriculture sur tous les fronts 20

4. 1985 - 2000 : de la mondialisation à la différenciation, de la crise sanitaire au défi environnemental 28

- Quand, malgré elle, l'agriculture se mondialise 28
- L'agriculture fait face à une « ère de crises » 31

5. 2001 - 2024 : les Chambres d'agriculture au cœur de l'agriculture du 21^e siècle 32

- Entre inflexions européennes et arrivée des nouvelles technologies 33
- L'agriculture face aux défis d'un nouveau millénaire 34
- 2019, les Chambres d'agriculture lancent un plan stratégique visant faire converger agriculture, transition écologique, création de valeurs et dialogue sociétal 35



1

1924 - 1945

Les Chambres d'agriculture,
partenaires de la reconstruction
agricole française



Réunion de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'agriculture au Musée Social
le 19 octobre 1933. De gauche à droite : MM. GARCIN, REMOND, FAURE et LUCAS)

Une création nécessaire, mais semée d'embûches

La première Guerre mondiale a décimé les exploitants et la main d'œuvre à la campagne. Alors qu'en 1914 le monde agricole représentait 40% de la population française, 550 000 agriculteurs sont tombés au combat et 500 000 sont revenus blessés. Les femmes, les personnes âgées et les enfants ont pendant la guerre assumé un rôle considérable pour continuer à nourrir la France en prenant la relève des travaux agricoles. Concomitamment, l'exode rural s'est poursuivi motivé par les difficiles conditions de vie et de travail dans les campagnes et s'est accéléré dès 1926 avec 17 000 départs par an. Enfin, la France a subi un retard considérable dans la modernisation de son agriculture par rapport à d'autres pays notamment d'Europe du Nord. Face à la nécessité de reconstruire le pays et surtout de nourrir la population, les pouvoirs publics réfléchissent de plus en plus à une représentation officielle de l'agriculture française pour conduire des plans d'ampleur de relance à l'échelle du pays.

Cependant, la constitution des Chambres donne lieu à un vaste débat contradictoire concernant la désignation de ses membres et la crainte de voir une intrusion politique majeure au centre de ce nouveau conseil général agricole. Par ailleurs, cette représentativité des paysans par les paysans fait sourire et inquiète les notables des campagnes qui avaient pour habitude d'être les seuls interlocuteurs des pouvoirs publics. Pas étonnant donc que quatre années furent nécessaires pour imposer l'idée d'une représentativité du monde agricole par le monde agricole. Le 3 janvier 1924, sur proposition de Joseph Faure, sénateur de Corrèze, la loi est enfin votée et promulguée, constituant la véritable colonne vertébrale des Chambres d'agriculture devant trouver place au sein de chaque département. Les Chambres d'agriculture sont alors décrites comme



Joseph Faure, Père Fondateur des Chambres d'agriculture, 1875 - 1944

« des organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription pouvant sur leur territoire, créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole, toute entreprise collective d'intérêts agricoles ». Reconnue établissement public, la Chambre d'agriculture de chaque département est alors le réceptacle et le porte-voix du monde paysan local, incarnant une représentativité à l'égal d'autres organismes consulaires comme les Chambres de commerce, à la différence près que les Chambres d'agriculture, dès leur création, accordent le droit de vote tant aux salariés agricoles qu'aux femmes.

Durant trois ans et donc jusqu'en 1927, les Chambres attendent l'organisation d'élections suspendues au bon vouloir d'un gouvernement qui ne s'empresse pas de dégager les crédits nécessaires permettant leur organisation. Il faudra attendre la fin de l'année et le vote de la loi de finances du 27 décembre 1927 pour voir les Chambres d'agriculture dotées de fonds nécessaires à leur existence. Une existence conditionnée à une représentativité départementale et pour laquelle le Parlement de l'époque ne souhaite pas voir une instance nationale émerger. Pourtant, les présidents des 75 départements vont se réunir à Paris au sein d'une assemblée permanente officieuse pour confronter leurs difficultés et prendre des décisions coordonnées, sur l'initiative de Luce Prault qui occupera plus tard les fonctions ministérielles dédiées à l'agriculture.



La vie des Chambres d'agriculture,
Carte d'électeur - 10 novembre 1933

En mars 1932, cette assemblée prend la forme d'un syndicat professionnel et sera reconnue comme « Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture, APCA » par la loi du 30 octobre 1935 en tant qu'« **organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine** ».

1929 - 1936, une agriculture française frappée par la chute des cours

Durant cette période de naissance complexe des Chambres d'agriculture, de nombreux progrès modifient le visage des exploitations. Ainsi, l'arrivée de l'eau courante et de l'électricité dans les exploitations, la facilitation d'accès à la propriété et l'emprunt à taux réduit sont autant de leviers visant à faire repartir la productivité de l'agriculture française dans un contexte où la main-d'œuvre manque cruellement. De 1926 à 1931, on observe la première accélération de la mécanisation dans les campagnes françaises. Faucheuses, semoirs, moissonneuses-lieuses font leur apparition en nombre et la production agricole s'accroît considérablement. Cet essor du machinisme et le développement galopant des productions qui va en résulter représentent l'une des raisons principales de la naissance des Chambres d'agriculture et de la reconnaissance de ces dernières comme outil de structuration pour accompagner cette croissance rapide. Et cela fonctionne puisque durant plusieurs années, la production agricole croît de façon significative. Mais c'est sans compter sur la crise de 1929 venue des États-Unis et son fameux jeudi noir de Wall Street dont les conséquences contaminent rapidement tous les secteurs au-delà des frontières américaines, y compris la France et son agriculture.

Ainsi, et alors que la production française de blé est en augmentation de plus de 10%, les prix de la céréale chutent sur le marché mondial, aboutissant à un effondrement des cours. En 1934, le prix du blé qui était de 156 francs en 1927, chute à 60 francs... Un niveau jamais atteint en 100 ans !

Les Chambres d'Agriculture ont été élues par plus de 3.500.000 agriculteurs, par plus de 22.000 Associations et Syndicats agricoles.
Elles représentent la profession agricole et parlent, légalement, au nom de l'Agriculture tout entière.
Les vœux et avis des Chambres d'Agriculture sont les vœux et avis de l'Agriculture.

Chronique de l'Assemblée des présidents, 8 septembre 1934

14 Année — CHAMBRES D'AGRICULTURE — 10 Mai 1939

C. A. Fasc. 23
Page 727
à page 752

L'AGRICULTURE ET LES POUVOIRS PUBLICS

(Journaux Officiels du 24 avril au 3 mai 1939 inclus)
(Informations officielles)

" CHAMBRES D'AGRICULTURE " — Série II, N° 13 — 10 Mai 1939

SOMMAIRE

Le présent fascicule est divisé en deux parties : la première est consacrée aux **LOIS ET DECRETS** ; la seconde aux **TRAVAUX PARLEMENTAIRES**.

I. LOIS ET DECRETS. — TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

Alcool (Marché des).	Pages	Chlorée à café.	Pages
Prix d'achat, cours moyen et taux de réduction	739	Admission temporaire	743
Assurances Sociales.		Colonies.	
Council supérieur des	744	Mais des colonies : conditions d'exportation	743
Frak pharmaceutiques : pourcentage de réduction	744	Algérie :	
Banque de France.		Impôts : perception	745
Eché et warrants agricoles, avalisés par l'Office du Blé et escomptés par lui	746	CANBENUE :	
BLE.		Répression des fraudes	742
Enchères, déclarations, blés gelés en décembre 1938	746	Océanie :	
Fiches des producteurs	747	Défense sanitaire du cocotier	744
Récolte 1937-1938 : déclarations, statistiques	748	COMMERCE EXTERIEUR.	
Rythme des livraisons	744	Accord commercial FRANCE-HONGRIE	744
Céréales secondaires.		Accord commercial FRANCE-ROUMANIE	741
Maïs :		IMPORTATIONS :	
Importation en provenance de Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie, en franchise douanière ..	749	— de blés roumain (taxe de licence)	741
Des colonies ; modalités d'exportation	742	— de chlorée à café : admission temporaire	745
CHAMBRES D'AGRICULTURE.		— de machines agricoles	748
Désignation d'un représentant de l'Agriculture au Comité des Chemins de fer formé au sein du Conseil supérieur des Transports	742	— de maïs en provenance de ROUMANIE, BULGARIE, YOUGO-SLAVIE (franchise douanière)	749
Chambre d'Agriculture du Cher :		— de marchandises japonaises : interdiction	746
Augmentation d'emprunt	743	— d'enseignes contre exportation de pommes de terre	744
		— régularité des	741
		— de sucre : taxes de licence	740
		Compagnie Nationale du Rhône.	
		Conseil d'administration	742
		Conseil National Economique	740
		(Suite au verso...)	

* CHAMBRES D'AGRICULTURE », Revue trimestrielle publiée par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, 11 bis, rue Scribe, Paris (9^e). — Abonnement annuel : 75 francs.

IMPRIMERIE NOUVELLE - AMIENS — Le Gérant : L. PRAULY

Session 1939, l'agriculture et les pouvoirs publics

En 1936, le Front populaire sort victorieux des élections après avoir notamment appuyé sa campagne sur la revalorisation des métiers agricoles et la promesse de soutiens économiques à la profession. Si l'évocation du Front populaire fait largement penser à plusieurs évolutions sociales comme les allocations familiales ou bien l'arrivée des congés payés, cette période politique fut également celle de la création de l'Office National Interprofessionnel du Blé (ONIB) soutenue par les Chambres d'agriculture avec pour objectif d'endiguer cette crise sans précédent. Ainsi, le 15 août 1936, la loi créant l'ONIB dont la missions est de fixer les prix du blé et de gérer les stocks, les importations et les exportations. **C'est l'âge d'or des silos qui, sous le contrôle de l'Office, vont voir leur nombre décoller** : 175 silos ou magasins nouveaux ont été mis en chantier entre 1936 et 1937 représentant une capacité de 2 000 000 de quintaux supplémentaires. La création de l'ONIB s'avère payante puisque le prix de l'hectolitre de blé passe de 80 francs en 1935 à 140 francs en 1936 pour atteindre 180 francs en 1937. S'étendant aux autres céréales plusieurs années après, l'ONIB sera rebaptisé ONIC, Office National Interprofessionnel des Céréales, avec les mêmes compétences.

Deuxième Guerre mondiale, malmenées, les Chambres d'agriculture renaîtront de leurs cendres

Le 14 juin 1940, les Allemands entrent dans Paris. C'est le début de l'occupation qui va durer plus de quatre ans. Le maréchal Pétain obtient du Parlement les pleins pouvoirs et installe le

régime de Vichy appuyant notamment les fondements de sa politique sur le retour à la terre et la grandeur paysanne. Le 9 novembre 1940, les syndicats sont dissouts et les Chambres d'agriculture doivent quitter le siège de la rue Scribe pour rejoindre Limoges, puis transférer l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture à Clermont-Ferrand, en zone libre.

C'est depuis cette ville que les Chambres désormais dissidentes et leur Président, Joseph Faure, vont continuer

à rédiger et envoyer la revue « Chambres d'agriculture » pour informer l'ensemble des présidents des Chambres départementales des actualités du secteur. Parallèlement, le régime de Vichy va créer une « version édulcorée » des Chambres d'agriculture avec des compétences restreintes pour assurer le maintien de la perception de financements. Il faudra attendre le 26 juin 1948 - et donc bien après la Libération - pour voir renaître les Chambres d'agriculture sous leur forme de 1924, grâce à l'initiative de la Chambre de Dordogne qui décide d'interroger l'ensemble des présidents sur l'opportunité de reprendre leur activité afin de disposer à nouveau et au même titre que les Chambres de commerce ou les Chambres des métiers du droit de représentation légitime des agriculteurs français. Un an sera encore nécessaire pour que les préfets reçoivent l'instruction du gouvernement de reconnaître les Chambres d'agriculture. Enfin, le 8 novembre 1950, les Chambres d'agriculture regagnent leur maison rue Scribe à Paris.

11^e Année CHAMBRES D'AGRICULTURE 20 Mars 1940
C. A. Fasc. 4
Page 137
à page 165

L'AGRICULTURE

EN TEMPS DE GUERRE

« CHAMBRES D'AGRICULTURE » - Série IV, N° 7 - 20 Mars 1940

Sommaire

I. - CHRONIQUES DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Chambres d'Agriculture.....	PAGES	— Tableaux des majorations autorisées des prix de certains produits	PAGES
— RÔLE DES GROUPEMENTS DANS L'ÉCONOMIE DE GUERRE.....		Union Nationale des Syndicats agricoles	142
— Les Comités Consultatifs ou Comités de la Ressource	139	Union Nationale des Coopératives de Blé	143
— Indices des prix de gros	141	Confédération générale des Vignerons	144
		Association générale des producteurs de viande	145

II. - LOIS ET DECRETS

(Journal Officiel du 1^{er} au 10 Mars inclus)

Accords amiables.....	PAGES	Eaux à loyer.....	PAGES
— Prestations en matière immobilière	153	— (Voir à Impôts).....	
Alcools.		BETAIL.	
— Restriction à la consommation	164	— Réglementation de la vente	149
Algérie.		— Restriction à l'abatage de certaines catégories.....	150
— Conseils de Préfecture interdépartementaux	147	— (Voir aussi à Animaux tuberculeux).....	
— Contributions indirectes et taxes	147	BLÉ.	
— Marchés pour le ravitaillement	147	— Nouvelle cotisation sur les blés	150
ALLOCATIONS MILITAIRES.		— Incorporation de farine de fève dans la farine panifiable	151
— Augmentation des taux	147	— Mise à la consommation des blés durs en entrepôt	151
— Rapporteurs près la Commission supérieure	147	— Achat de 730 000 quintaux de blé aux coopératives	151
Alsace et Lorraine.		— Répartition pour l'achat de 146 de semences	151
— Convention avec le Crédit foncier communal d'Alsace et de Lorraine	147	— (Voir à Ravitaillement).....	
— Cotisations d'assurances sociales dans les départements de correspondance	147	Boulangeries et pâtisseries.	
Animaux tuberculeux.		— (Voir à Ravitaillement).....	
— Stérilisation des viandes, destruction du sang	147	Bovins tuberculeux.	
Apprentissage.		— (Voir à Animaux tuberculeux).....	
— Protection et réquisition	147	Carburants et forces motrices d'origine nationale.	
ARMÉE.		— (Voir à Transports).....	
— Haute paie de guerre	148	Code de la famille.	
— Mariage des militaires et marins	149	— Commission consultative de la famille et de la natalité française	151
— Franchise d'impôts sur les jeux de cartes	149	Code de la route.	
Assurances sociales agricoles.		— Bifurcation et amorce des chemins	151
— Gestion des caisses	149	— Couleur des feux	152
Assurances et sociétés de capitalisation.		COMMERCE EXTERIEUR.	
— Fonds en compte courant au Trésor	149	— Mesures tendant à favoriser les exportations.....	152
Assurances des risques de guerre.		— Exportation d'œufs de vers à soie.....	152
— Groupements d'assurances sur la vie	149		
— Nomenclature des stocks pouvant être assurés	149		

« CHAMBRES D'AGRICULTURE », Revue trimestrielle publiée par l'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, 11 bis, rue Scribe, PARIS (9^e). — Abonnement annuel : 75 francs.

IMPRIMERIE NOUVELLE - AMIENS Le Gérant : L. PRAULT



La Maison
des
CHAMBRES
D'AGRICULTURE 11 Rue SCRIBE près l'OPERA
PARIS, 9^e arr.

Numéro d'appel téléphonique

Le numéro d'appel téléphonique de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, anciennement Gutenberg 18-76, a été changé. Désormais, l'Assemblée des Présidents doit être appelée sous le numéro :

TRINITÉ 01-88

1939, la maison des Chambres
d'agriculture, rue Scribe

10 juin 1931, Numéro d'appel téléphonique

2

1946 - 1964

Les Chambres d'agriculture au cœur de la révolution de l'agriculture

À la sortie de la deuxième Guerre mondiale, tout est à reconstruire y compris l'agriculture

En 1945, la production agricole de la France ne représente plus que deux tiers de celle de 1938. La France doit largement importer des produits alimentaires pour nourrir sa population et le cheptel est anéanti. Les agriculteurs français manquent de tout : de matériel, d'engrais, de semences et même de ficelles pour lier la paille. De plus, la moisson de 1945 est décevante et les difficultés d'approvisionnement en pain se font cruellement sentir. C'est l'ère des tickets de rationnement qui dureront jusqu'en 1949.

Le 5 juin 1947, le Général Marshall propose au Congrès américain de voter une aide massive à l'Europe et d'octroyer des crédits de près de



1949, les Chambres d'agriculture reprennent leurs activités

16 milliards de dollars, dont 2,8 milliards pour la France, majoritairement des dons sans demande de remboursement. Au-delà d'un soutien nécessaire à une Europe en reconstruction, ce plan d'aide américain s'inscrit surtout dans un contexte de guerre froide au sein duquel il est nécessaire de préserver l'Europe de l'influence communiste.

Symbole absolu du plan Marshall, les tracteurs américains arrivent massivement. Dès 1949, on en compte 21 985 majoritairement importés des États-Unis. Le 7 janvier 1949, Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture de l'époque, se rend au Havre pour assister au déchargement de 209 tracteurs construits outre-Atlantique et destinés aux diverses exploitations françaises. Parallèlement, la Tchécoslovaquie, alors satellite de l'empire soviétique, tente de négocier une arrivée massive de ses tracteurs Skoda et Zetor en Europe. Mais peu importe leur provenance, les tracteurs n'arrivent pas partout dans les campagnes françaises.

En effet en 1950, il existe en France, près de 2,2 millions d'exploitations agricoles dont la moitié sont d'une surface inférieure à 10 hectares et celles dont la superficie est supérieure à 50 hectares ne représentent que 5% de ce

chiffre. Néanmoins, cette part minoritaire dispose de 30% du territoire cultivable et les quelques exploitations de plus de 100 hectares (au nombre de 25 000) occupent 15% de ce même territoire.

Au milieu des années 60, la mécanisation et la modernisation de l'agriculture poursuivent leur chemin. La nécessité de vulgariser l'utilisation des outils modernes et de former aux pratiques agricoles en lien avec les travaux de recherche, notamment ceux de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) créé 20 ans plus tôt, est plus que jamais en marche.

Le conseil et la diffusion du progrès agricole : second rôle ou mission d'avenir pour les Chambres d'agriculture ?

Alors même qu'il est indispensable de former des agriculteurs à cette vague de mécanisation et de modernisation rapide, les différentes représentations agricoles connaissent des tensions importantes. En 1951, un accord national vient partager les compétences entre Chambres d'agriculture et organisations syndicales. Si ce texte semble réduire le pouvoir des Chambres qui ne sont appelées à se prononcer qu'après consultation des groupements agricoles intéressés, il va en fait permettre de doter les Chambres d'une mission qui sera primordiale dans les années à venir, celle de « la réalisation de projets d'intérêt général notamment l'éducation professionnelle, le progrès technique et l'équipement individuel et collectif de l'agriculture ». Tout ce dont la France va avoir nécessairement besoin pour transformer les aides octroyées par le plan Marshall en une hausse indispensable de la productivité agricole. Peu à peu, les Chambres d'agriculture départementales vont appliquer ce texte à la lettre et se doter d'un personnel propre en procédant à des recrutements de profils de plus en plus techniques, aptes à dispenser des formations professionnelles et des actes de vulgarisation concernant les nouvelles pratiques agricoles en lien avec la mécanisation.



C'est l'apogée des Centres d'Études Techniques Agricoles (CETA) dont les prémices avaient débuté dès la sortie de la guerre. Ces centres marquent le début de l'ère du conseil en rassemblant des agriculteurs et des techniciens pour trouver ensemble les réponses à divers problèmes.

Au début des années 1950, ce modèle va largement s'étoffer, au fur et à mesure des moyens mis à disposition des Chambres d'agriculture afin d'assurer les missions de formation et de vulgarisation. Un décret du 24 décembre 1954 préparé par Luce Prault, l'homme à l'origine de l'Association des Présidents des Chambres, définit plus clairement le rôle des Chambres : participer à l'expansion économique, en tant que service utilitaire agricole. Par ailleurs, ce texte crée le Fonds national de péréquation des Chambres d'agriculture leur permettant, dans les territoires et à l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, de percevoir les moyens d'intervention nécessaires pour diffuser le « progrès agricole ».

Ainsi, la motorisation, les techniques de fertilisation, l'usage des semences, le recours à l'insémination artificielle pour l'élevage constituent les (r)évolutions essentielles à la modernisation de l'agriculture et donc à l'augmentation des rendements. Les Chambres initient alors une vague de recrutement de conseillers en en définissant le rôle :

« Aider l'agriculteur à poser les problèmes par lui-même et lui apprendre à les résoudre et donc en définitive, à se passer des conseils ».



Octobre-Décembre 1949

LE PIPE-LAIT... L'EXEMPLE D'UN MODERNISME GALOPANT JUSQU'AU CŒUR DES VALLÉES

Les archives des Chambres d'agriculture disposent de leur lot de surprises. Un texte du 1^{er} janvier 1958 démontre que le modernisme s'installe partout en France au service de toutes les agricultures, y compris, les plus complexes. Les petites exploitations laitières de haute altitude connaissent des conditions de travail plus pénibles que celles des plaines. À Taninges, en Haute-Savoie, on assiste à la première mise en place d'un « pipe-lait ». Il s'agit d'un tube plastique de 700 mètres de long sur une pente de 21% acheminant le lait depuis une station de départ en altitude jusqu'à la laiterie avec une cadence de 10 litres/minute, épargnant ainsi aux producteurs, ou à la laiterie, un trajet précédemment effectué par câble ou par route sur 12 km. Les avantages sont multiples et permettent surtout une baisse des coûts de production et de fait une meilleure valorisation du lait des alpages.



ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

BUREAU

(réélu le 9 mai 1951)

Président de l'Assemblée : M. Abel MAUMONT (C. A. Dordogne).

Vice-Présidents : M. le D^r DESNOYÉS (Prés. C. A. Pyrénées-Orientales) ; A. NAUDIN (Prés. C. A. Nièvre).
Secrétaire : M. J.-E. LUCAS (Prés. C. A. Seine-et-Oise).

Secrétaire-adjoint : M. R. LEFEUVRE (Prés. C. A. Loire-Inférieure).

COMITE PERMANENT GENERAL

(réélu le 8 mai 1951)

Président de l'Assemblée : M. Abel MAUMONT (C. A. Dordogne).

Membres titulaires

1. M. H. D'ANDLAU (Prés. C. A. Bas-Rhin).
2. M. R. ARNAUD (Prés. C. A. Basses-Alpes).
3. M. J. AVELINE (Prés. C. A. Orne).
4. M. A. BERNARD (Prés. C. A. Lot-et-Garonne).
5. M. G. BERNES (Prés. C. A. Gers).
6. M. E. BOCQUET (Prés. C. A. Nord).
7. M. A. CATROUX (Prés. Oran).
8. M. le D^r DESNOYÉS (Prés. C. A. Pyr.-Orient.).
9. M. G. GUILLEMOT (Prés. C. A. Aisne).
10. M. A. JAUBERT (Prés. C. A. Corrèze).
11. M. E. LANDRAU (Prés. C. A. Charente-Maritime).
12. M. R. LEFEUVRE (Prés. C. A. Loire-Inférieure).
13. M. L. LE LEANNEC (Prés. C. A. Morbihan).
14. M. J. LE ROY LADURIE (Prés. C. A. Calvados).
15. M. J.-E. LUCAS (Prés. C. A. Seine-et-Oise).
16. M. A. NAUDIN (Prés. C. A. Nièvre).
17. M. H. PATIZEL (Prés. C. A. Marne).
18. M. DE PONCINS (Prés. C. A. Loire).
19. M. A. TOUSSAINT (C. A. Haute-Saône).

Membres suppléants

1. M. A. BARBIER (Prés. C. A. Vosges).
2. M. F. CAQUOT (Prés. C. A. Ardennes).
3. M. CLAUSEL DE COUSSERGUES (Prés. C. A. Aveyron).
4. M. H. BUDES DE GUÉBRIANT (Prés. C. A. A. Somme).
5. M. J. HARENT (Prés. C. A. Somme).
6. M. J.-E. MARTIN (Prés. C. A. Indre-et-Loire).
7. M. Ch. MUNCK (Prés. C. A. Constantine).
8. M. G. RAMIEL (Prés. C. A. Isère).

SIEGE — SERVICES

MAISON DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (11 bis, rue Scribe, Paris-9^e). Tél. : OPERA 95-65.
Directeur des Services : M. L. PRAULT, ingénieur agronome.

Les Chambres d'agriculture à l'heure de la nécessaire structuration de l'agriculture

Alors que le soutien technique devient essentiel, la concurrence se développe entre les diverses organisations pour être plus proches des agriculteurs. Les Chambres, mais également les coopératives, les organisations indépendantes d'agriculteurs, les producteurs d'engrais se disputent de plus en plus cette mission. Cette disparité des acteurs va affaiblir l'efficacité du système pour ne toucher que 10 à 20% des agriculteurs

C'est pourquoi le décret du 11 avril 1959 va poser les bases de la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs pour permettre l'élévation de leur niveau de vie et améliorer la productivité des exploitations. Autre texte central, celui qui permet de former les jeunes. Le 2 août 1960, des lois relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole actent la création dans chaque département d'un nombre suffisant de lycées et de collèges agricoles, dont la gouvernance verra, au fil des années, une présence renforcée des Chambres.

Mais au-delà, et afin de disposer d'une vision structurante après quinze années d'évolution d'une rapidité sans précédent, qui ont vu une agriculture française passer d'un champ de ruines à l'auto-autosuffisante en céréales à la fin des années 50, le besoin de tracer un avenir commun se fait de plus en plus prégnant. C'est chose faite avec la première loi d'orientation agricole de 1960 portée par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture. Les objectifs sont clairs : diminuer les coûts de production, conduire plus avant l'aménagement foncier, mieux organiser les surfaces agricoles et accroître la marge bénéficiaire en facilitant notamment une meilleure organisation de la profession agricole.

Cette période verra notamment la restructuration du foncier avec la création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural départementales (SAFER) permettant

l'acquisition de terres et leur rétrocession pour un agrandissement d'une majorité des exploitations.

Autre élément de structuration, le modèle même des exploitations va connaître un bouleversement en 1962 avec la création du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). Le développement de ce statut est principalement lié au mouvement de jeunes agriculteurs qui ne se reconnaissaient plus dans le modèle familial et la transmission parfois complexe d'une exploitation entre frères et sœurs. Le principe, toujours d'actualité, réside dans l'union des forces et moyens entre plusieurs agriculteurs pour réaliser des travaux en commun et partager les différents matériels. Si le texte date de 1962, la propagation du GAEC dans les différentes campagnes prendra du temps avec des séances d'informations, de projections de films, suivies de débats pour tous les agriculteurs concernés ou simplement intéressés. Enfin, en 1965, le premier GAEC est créé dans les Vosges.

Si ces avancées importantes permettent de mieux comprendre l'évolution rapide de l'agriculture, elles ne doivent pas faire oublier le rôle très actif des Chambres d'agriculture dans la suite de lois de 1950 à 1962. En effet, les Chambres d'agriculture ont endossé un rôle très actif dans l'élaboration du plan de remembrement des terres agricoles en 1962, sur l'organisation économique des producteurs et jusqu'en 1964 et en faveur de la mise en place d'un régime de garantie contre les calamités agricoles.

Incontestablement, les années 60 installent les Chambres d'agriculture comme partenaires incontournables des agriculteurs et des pouvoirs publics puisqu'elles ont été centrales tant dans l'accompagnement à la modernisation que dans la mise en place du système d'enseignement et de formation ou encore dans les évolutions législatives fortes permettant d'encadrer l'agriculture française durant son développement exponentiel post-guerre. Mais le rôle des Chambres d'agriculture ne va pas se limiter à nos frontières, puisque l'institution joue un rôle déterminant dans l'élaboration d'une agriculture européenne qui débutera dès 1957 avec le Traité de Rome et en 1962 avec la naissance de la Politique Agricole Commune (PAC).

L'agriculture française à l'heure européenne : la contribution des Chambres d'agriculture à la préservation des intérêts agricoles français



35^e année, Renseignement statistique sur l'agriculture en France, 1964

25 mars 1957 : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le Traité de Rome donnant ainsi naissance à la Communauté Économique Européenne

(CEE). Au sein de ce traité historique, une part toute particulière est consacrée à l'agriculture avec la naissance de la PAC qui doit accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Dès la création de la CEE, l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture (APPCA) se soucie de dégager les lignes directrices visant à préserver les intérêts des agriculteurs français. Ainsi, les Chambres participent à la constitution du Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA) de la CEE dont le but est de dégager des aspirations communes en matière d'intérêts des agriculteurs pour les faire prévaloir auprès des instances communautaires et dans les négociations avec les pays tiers, concernant notamment la fixation des prix. Par ailleurs, l'APPCA participe au Comité Économique et Social des Communautés Européennes en vue de faire prendre en considération les légitimes intérêts des agriculteurs dans les avis que le comité donne sur les propositions de la commission et ainsi préserver l'agriculture française lors de son entrée dans le Marché Commun.

En 20 ans, cette mobilisation sur tous les fronts des Chambres d'agriculture a contribué à une agriculture française florissante avec des résultats sans appel : quintuplement des exportations agricoles françaises vers la CEE entre 1958 et 1969, multiplication par 24 des ventes de produits laitiers sur la même période, une France qui consolide sa place de « grenier de l'Europe » avec une part de 82% dans les ventes totales céréalières intercommunautaires.

Preuve de cette agriculture qui vit ses grandes heures, le premier Salon de l'Agriculture ouvre ses portes à Paris en mars 1964. Précédemment « Salon de la machine agricole », l'événement devient la vitrine du monde agricole que l'on connaît encore aujourd'hui.

Pour cette édition de 1964, le premier Salon de l'Agriculture accueille 730 exposants, 1 893 marques de machines dont 590 étrangères et reçoit 300 000 visiteurs qui viennent découvrir pour la première fois ce rendez-vous international.

Lors d'une première session de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, organisme de droit privé, dans la salle du Musée Social, rue Las-Cases, mise à sa disposition, M. Joseph FAURE préside, entouré de MM. G. L. REMOND, A. TOUSSAINT et F. GARCIN.



40 années se sont écoulées. Le Premier Ministre, M. Georges POMPIDOU, MM. DEBRÉ, Ministre de l'Economie et des Finances, et MARCELLIN, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre du Plan, et de l'Aménagement du Territoire, entourent M. René BLONDELLE, Président, et les Membres du Bureau de l'A. P. C. A., lors de l'inauguration de la salle des séances, construite au siège social, 9, avenue George-V. M. Edgar FAURE, Ministre de l'Agriculture, souffrant, s'était fait représenter par M. SOU-

PAULT, Directeur général au Ministère de l'Agriculture.

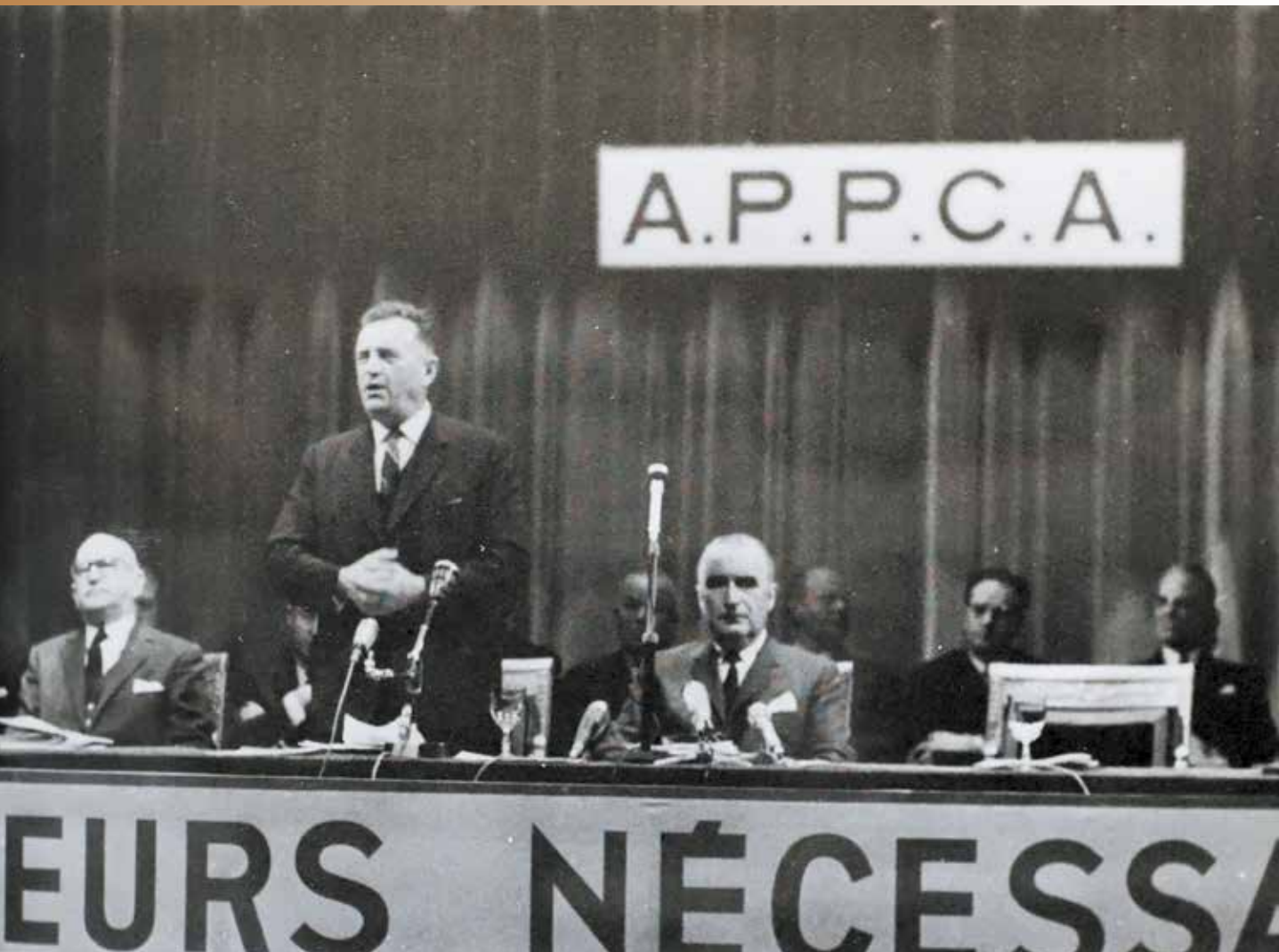


...à
l'avenue
George-V

3

1965 / 1985

Les Chambres d'agriculture
sur tous les fronts



Journée Nationale des Chambres d'agriculture, le 9 décembre 1966, en présence du Premier ministre Georges Pompidou et du ministre de l'Agriculture Edgar Faure

Au milieu des années 60, la mécanisation et la modernisation de l'agriculture poursuivent leur chemin.

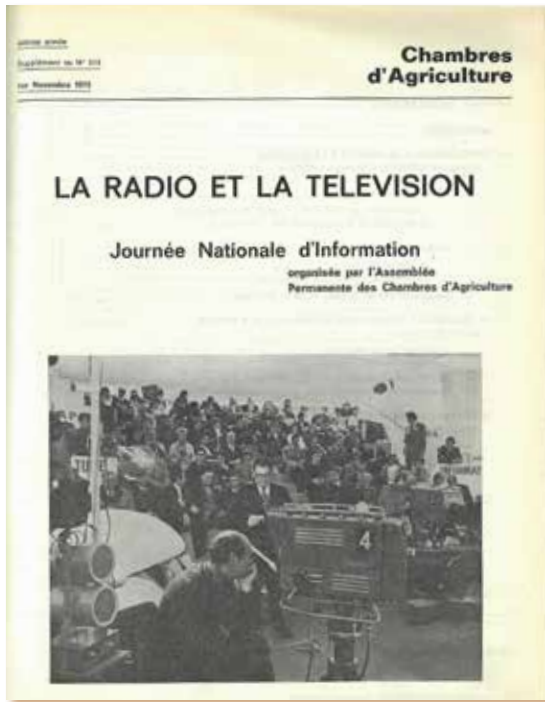
La majeure partie des exploitations agricoles françaises ne sont plus touchées par cette démarche. Pour y remédier, un décret du 4 octobre 1966 transfère la responsabilité des actions à des structures départementales dans l'intention d'assurer une meilleure adaptation des programmes aux spécificités de chaque agriculture, de chaque territoire et de chaque modèle d'exploitation. On passe de la vulgarisation des pratiques au développement d'une agriculture productive, d'une logique de subsistance à celle de rendement, du statut de paysan à celui d'exploitant agricole. En effet, non seulement, la vague de formation des agriculteurs partout en France a pour objectif d'améliorer les techniques de production, mais elle a aussi pour vocation de mettre en place de véritables conditions de gestion des « fermes-entreprises » structurant économiquement le secteur et améliorant les conditions de vie des exploitants et de leur famille.

Pour ce faire, un Conseil Départemental du Développement Agricole (CDDA) est créé. Il a pour objectif d'établir les programmes de formations. Les Chambres d'agriculture mettent en place une structure dédiée : le Service d'Utilité Agricole de Développement (SUAD) dont la mission est de regrouper et de coordonner toutes les actions entreprises à l'échelle du département, ainsi que de veiller au financement de ces programmes. Mais assez rapidement, les CDDA ne se réunissent plus et les SUAD vont endosser l'ensemble de la responsabilité de la formation des agriculteurs, département par département. **En 1966, les Chambres d'agriculture emploient et déploient près de 2 500 conseillers agricoles sur tous les territoires pour dispenser formation et perfectionnement.**

La même année, l'impératif de distinguer l'élevage français au sein d'un contexte européen concurrentiel devient une priorité. Le 28 décembre 1966, sont créés les Établissements Départementaux de l'Élevage (EDE). Leur mission consiste à améliorer la qualité du cheptel, coordonner des actions collectives de développement concernant l'élevage, assurer l'identification des animaux

et l'enregistrement des espèces, déployer les actions d'amélioration issues de la recherche appliquée en termes de génétique. Très largement soutenus par les Chambres d'agriculture dès leur naissance, les EDE seront quelques années plus tard portés par l'institution afin de diffuser conseils et informations individuels aux éleveurs.

Au fur et à mesure du développement croissant de leurs activités et de la multiplicité de leurs missions, les Chambres régionales d'agriculture sont reconnues « établissement public » et organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles, le 26 septembre 1969. Peu de temps avant, **c'est l'instance nationale qui a évolué pour devenir le Comité National Permanent des Chambres d'Agriculture obtenant, de fait, le même statut que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou que les Chambres des Métiers, octroyant ainsi aux agriculteurs une représentativité consulaire « par et pour » la profession permettant de diffuser les trajectoires de progrès et de disposer d'une voix dans le débat public.**



AGRICULTURE ET MÉDIAS, LES CHAMBRES D'AGRICULTURE À LA MANŒUVRE

Le 25 janvier 1973, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture organise la première journée d'information visant à faire comprendre aux dirigeants agricoles les impératifs et le rôle essentiel des médias. Plusieurs responsables de chaînes de télévision, de radios et de journaux interviennent pour jouer à la fois un rôle de formateur, mais également pour poser un diagnostic sur la représentativité médiatique de l'agriculture et identifier possiblement de nouveaux projets d'émissions ou de programmes.

Se succèdent ainsi à la tribune, le directeur de la régie de la 3^e chaîne, mais également des journalistes qui deviendront de véritables références, comme Philippe Gildas, Étienne Mougette, Pierre Sabbagh (directeur général de la deuxième chaîne couleur de l'ORTF).




Juillet 1972

Jacques Chirac est nommé ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Occupant cette fonction durant 19 mois, il va se rapprocher de l'ensemble des organes de représentativité agricole – syndicats et Chambres d'agriculture en tête – pour instaurer un véritable travail en partenariat concernant le système agricole français. Son objectif est clair. Il entend apporter des solutions à plusieurs problèmes bien identifiés : aide à la modernisation, organisation de la production, aide à certaines régions rurales françaises... Des actions concrètes sont rapidement déployées et notamment l'Indemnité Spéciale de Montagne pour les agriculteurs de ces territoires d'altitude, mais également un soutien majeur aux jeunes agriculteurs dans leurs installations avec la création en 1973 de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). L'impératif de soutenir le renouvellement générationnel avait déjà été au cœur des préoccupations des Chambres avec le souhait, dès 1967, de voir les prêts à l'installation augmenter de 700 000 à 2 000 000 de francs. En relevant ainsi le plafond des prêts consentis, un jeune agriculteur pouvait bénéficier plus largement des matériels nécessaires au lancement d'une production permettant d'obtenir plus rapidement des rendements élevés.



Discours M. Perrin et Mme. Moreau, 1972



Intervention

de M. CHIRAC
Ministre de l'agriculture
et du développement rural

C'est avec un vif intérêt que j'ai écouté les allocutions des membres du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture qui ont évoqué, avec la compétence qui les caractérise, les divers aspects des problèmes qui se posent actuellement en matière agricole et rurale.

J'ai noté avec attention les différents points qu'ils ont soulevés et je peux les assurer de ce que, dans la poursuite de mon action, je tiendrai, comme je l'ai toujours fait dans le passé, le plus grand compte de leurs suggestions.

Je voudrais vous dire, par ailleurs, le plaisir que j'éprouve à retrouver, autour du Président COLLET, les responsables de l'A.P.C.A. et des Chambres d'Agriculture, avec qui j'entretiens des relations empreintes de la plus grande confiance.

Ce plaisir est d'autant plus marqué que se trouve ici réunis, aujourd'hui, pour célébrer avec solennité le Cinquantenaire des Chambres d'Agriculture, tous ceux dont l'action conditionne, à un titre ou à un autre, le succès de la politique agricole.

Je souhaite mettre à profit ces circonstances exceptionnelles pour évoquer plus particulièrement, comme vient de le faire le Président PERRIN, le rôle des Chambres d'Agriculture dans notre société et les problèmes d'ordre institutionnel qui se posent à elles.

oOo

Comme chacun s'accorde à le reconnaître, notre époque est une époque de concertation et, plus que jamais, des relations étroites entre les responsables de l'Etat et les représentants des professions, sont nécessaires.

La complexité des problèmes et l'évolution des esprits font que l'Etat ne peut pas décider sans, qu'au préalable, les représentants qualifiés des catégories de citoyens pour lesquels ses décisions auront des conséquences directes et sensibles, aient pu faire connaître leurs préoccupations et leurs propositions.

Si la décision doit, à moins d'inefficacité et de confusion, rester l'appanage de celui à qui elle incombe, sa préparation implique, de toute évidence, un dialogue approfondi.

34 — CHAMBRES D'AGRICULTURE — 15 février 1974

Intervention de M. Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural



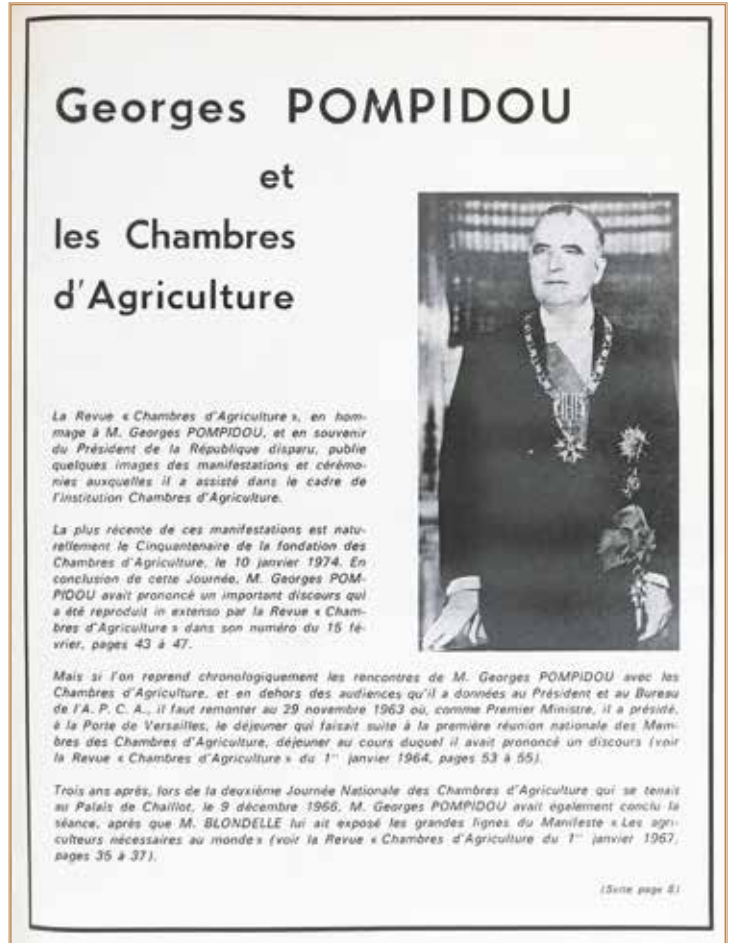
1974

En 1974, l'agriculture française est devenue une activité performante, comme l'est l'industrie, soutenue par une Politique Agricole Commune ayant porté ses fruits et pour laquelle les Chambres d'agriculture avaient veillé à la préservation des intérêts agricoles français. Pour preuve, ces quelques chiffres qui feraient rêver encore aujourd'hui n'importe quel secteur : en 1914, 40% des Français travaillaient au champ et la France parvenait tout juste à subvenir à ses besoins.

En 1974, alors qu'il ne reste que 400 000 salariés agricoles, l'agriculture rapporte 13 milliards de francs à la balance des paiements et la France est le 2^e pays exportateur de produits agricoles au monde après les États-Unis. Cependant, cette production à tous crins va bientôt devenir un problème majeur. En effet, le mauvais écoulement de certains produits sur plusieurs marchés engendre un très fort déséquilibre entre l'offre et la demande.



Cinquantenaire des Chambres d'agriculture, 1924 - 1974



Le Républicain Lorrain, 9 février 1974

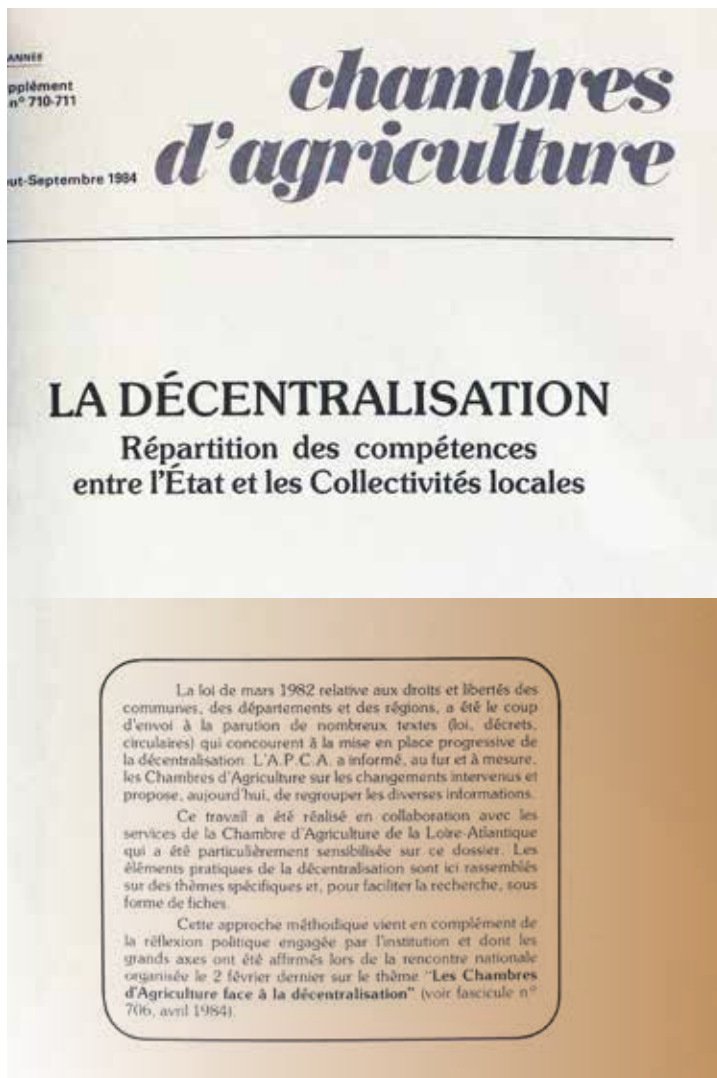
1981

En 1981, la « Ferme France » tourne à plein régime tant les agriculteurs ont su répondre à la demande de rendement. Mais cet accroissement de performances est trop brutal et le garde-manger de l'Europe trop plein. Alors que François Mitterrand est élu Président de la République et que les socialistes arrivent au pouvoir, il est urgent de trouver un remède à l'une des plus graves crises de l'agriculture européenne.

1982

En 1982, c'est une femme qui hérite du ministère de l'Agriculture. Édith Cresson doit s'atteler au chantier de la remise en question de la Politique Agricole Commune afin d'enrayer la baisse du revenu agricole. En février 1982, la ministre lance les États généraux du développement agricole. Il s'agit d'une immense consultation nationale visant à identifier des projets concrets et à redessiner les contours d'un modèle de croissance des exploitations. 200 000 personnes participent à ces travaux et les Chambres d'agriculture s'y impliquent très fortement en réalisant de nombreuses enquêtes visant à collecter la parole de tous les types d'agriculture au cœur de tous les départements.

Mais la crise laitière est trop forte et les citernes européennes débordent de lait. Cette surproduction n'est pas liée à un accroissement sans raison du cheptel, mais bel et bien à l'augmentation du rendement par vache obtenu grâce aux différents progrès développés lors de ces dernières décennies. Pour preuve, en 1981, la CEE comptait quelques 25 000 000 de vaches laitières, un cheptel assez stable depuis les années 70. Mais les quantités livrées de lait croissent de près de 4% en seulement un an, dépassant les 100 000 000 de tonnes, alors que la consommation européenne n'était que de 85 000 000 de



tonnes. Malgré de vifs débats, le choix des quotas laitiers s'impose, notamment face à l'hostilité du Danemark proposant une baisse des prix de 30% visant à éliminer les producteurs les moins compétitifs. Décision à laquelle le gouvernement français ne peut se résoudre. En mars 1984, le conseil des ministres de l'agriculture des pays membres de la CEE prend donc la décision de continger la production de lait. Dès 1985, la production baisse de 4%, mais pour les producteurs, les recettes chutent également alors que les charges demeurent.

1986

En 1986, alors que Jacques Chirac devient Premier ministre, il n'a d'autre choix que de maintenir cette limitation de production. Quelques années plus tard, la PAC se verra réformer en profondeur, ne répondant plus à la réalité des marchés.



28 janvier 1983

Elections générales aux Chambres d'Agriculture

I - Le rôle des Chambres d'Agriculture

A. Les Chambres d'Agriculture sont les conseils légaux des Pouvoirs publics

Le Code Rural Livre V (nouveau) 1^{er} partie législative (nouveau)

Article L. 511-1.

Une Chambre départementale d'Agriculture appuie au sein de son territoire dans chaque département auprès des Pouvoirs publics l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles.

Article L. 511-2.

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics : elles peuvent, en cette qualité, acquies, recevoir, posséder, emprunter, aliéner, ester en justice.

Article L. 511-3.

Les Chambres départementales d'Agriculture donnent aux Pouvoirs publics les enseignements et avis qui leur sont demandés sur les questions agricoles.

Elles sont appelées par l'autorité administrative à grouper, coordonner, codifier les coutumes et usages locaux à caractère agricole qui servent ordinairement de base aux décisions judiciaires.

Les usages codifiés sont soumis à l'approbation du conseil général.

B. Les Chambres d'Agriculture sont des organes professionnels d'intervention technique, économique et sociale au service des agriculteurs

Article L. 511-4.

Les Chambres d'Agriculture peuvent, dans leur compétence, créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole, toutes entreprises collectives d'intérêt agricole.

Les Chambres d'Agriculture peuvent se concerter avec les Chambres de Commerce et d'Industrie en vue de créer ou subventionner des œuvres ou entreprises collectives présentant un intérêt commun à l'Agriculture, à l'Industrie ou au Commerce.

Article L. 511-5.

Les Chambres départementales peuvent faire partie d'associations, syndicats, coopératives agricoles et génériques de tous groupements ayant un objet agricole, dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires applicables à ces organismes le permettent.

Elles peuvent, avec l'accord de l'autorité supérieure, participer à la fondation ou au capital de sociétés par actions, à condition que l'objet de celles-ci entre dans le cadre de leurs attributions légales. Le conseil d'administration de ces sociétés doit comprendre un représentant de chacune des Chambres d'Agriculture concernées.

Article L. 511-6.

Les Chambres départementales d'Agriculture peuvent concourir en vue de poursuivre l'étude et la réalisation de programmes à plusieurs départements.

II - La composition des Chambres d'Agriculture

L'article R 511-6 du Livre V (nouveau) du Code Rural II partie réglementaire prévoit que les Chambres départementales d'Agriculture sont composées :

a) De membres élus par des électeurs votant individuellement (24 à 42 selon les départements) ; 94%

1. De vingt-deux membres élus au scrutin de liste départemental, par les chefs d'exploitation et assemblés réunis en vertu de l'article R. 511-8 ;



Une partie de l'élection départementale et nationale en juin 1982.
© Jean-Marie Gougeon / A. P. / A. P. / A. P.

Elections générales aux Chambres d'agriculture, 28 janvier 1983

Les 30 Glorieuses vont également voir une autre révolution s'opérer dans l'univers agricole. Celui de la féminisation. Mais plus qu'un phénomène de société, **il s'agit surtout de reconnaître les femmes dans l'univers agricole et leur travail quotidien aux côtés de leur conjoint.** Pour mémoire, les femmes avaient œuvré sans retenue pendant et juste après les deux conflits mondiaux pour tenter de maintenir et de relancer la production agricole, alors que la main-d'œuvre masculine manquait cruellement. De fait, si l'agriculture est souvent perçue comme un milieu d'hommes, indéniablement il est aussi un monde de femmes.

Très, trop longtemps cantonnées aux tâches domestiques, leur rôle a été minoré alors même qu'elles aident leur époux dans certains travaux directement liés à la ferme, comme la traite des vaches et les travaux aux champs. Entre foyer et ferme, les femmes représentent indéniablement un maillon tant économique que social pour les exploitations agricoles. Durant tout le 20^e siècle, le mouvement d'émancipation des femmes instillera toutes les strates de notre société et l'agriculture n'y ne dérogera pas. En 1980, les femmes d'agriculteurs obtiennent le statut de coexploitante, une évolution essentielle qui reconnaît pleinement leur travail et leur ouvre les droits à la retraite ainsi que les portes des instituts de formations agricoles, avec le soutien plein et entier des Chambres d'agriculture. Ainsi, les jeunes filles accèdent au cursus leur permettant d'assurer la direction des exploitations. Une reconnaissance qui, des années plus tard, sera consacrée par l'Assemblée Générale des Nations Unies avec la création de la Journée Internationale de la Femme Rurale, chaque 15 octobre.

Du côté des Chambres d'agriculture, la féminisation est notamment incarnée par la première femme élue en 1983 présidente d'une chambre d'agriculture départementale, celle de Corrèze. Michèle Chelzaviel est installée avec son mari, après avoir obtenu un brevet d'apprentissage agricole, au sein d'un élevage de limousines et de porcs. Très vite, elle s'engage dans l'univers

syndical et rencontre le Président du Conseil général de Corrèze... Jacques Chirac. Elle échange avec l'ancien ministre de l'Agriculture et futur Premier ministre, notamment pour acter la reconnaissance des femmes agricultrices auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) concernant les retraites, en faveur de la récupération du bail de l'exploitation en cas de décès du conjoint, pour la reconnaissance du congé maternité. Au cours de son mandat, elle créera les Marchés de Producteurs de Pays et surtout le réseau « Bienvenue à la ferme » qui, 40 ans plus tard, continue d'assurer le lien entre Agriculture et Société.

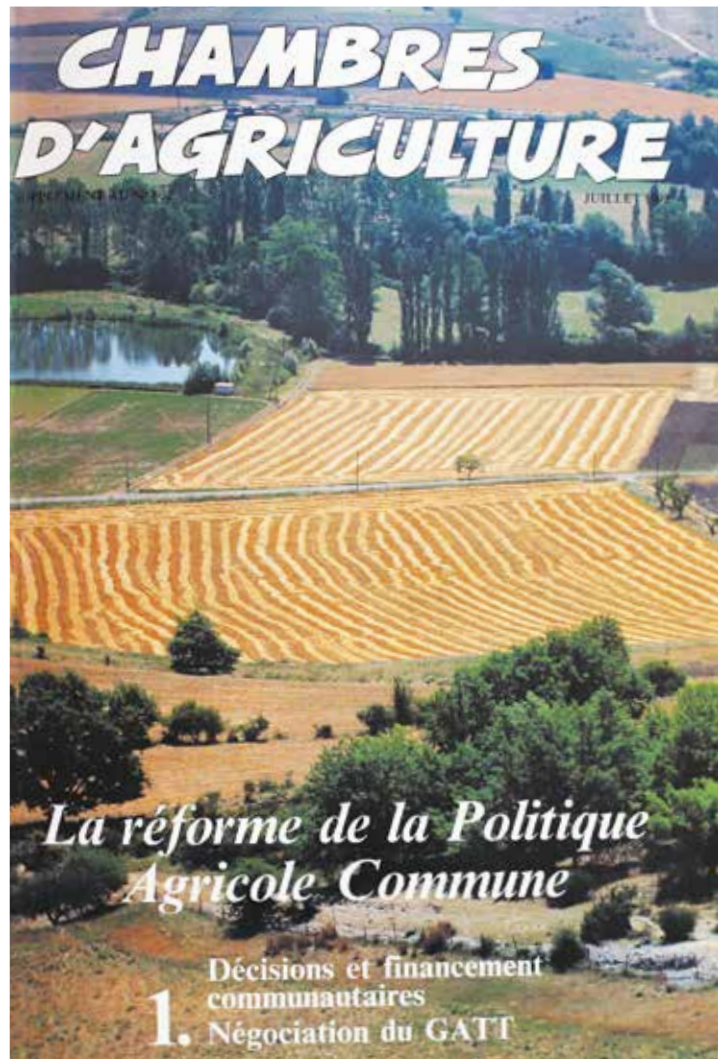
4

1985 - 2000

De la mondialisation à la différenciation,
de la crise sanitaire au défi environnemental

Quand, malgré elle, l'agriculture se mondialise

En 1986, s'ouvrent les négociations commerciales d'Uruguay appelées « Uruguay round » dans le cadre du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui deviendra plusieurs années plus tard, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Malgré de vifs débats, ces échanges entre les grands pays du monde qui dureront plusieurs années, vont conduire les productions agricoles à être soumises aux règles du commerce international. L'Europe et la France se retrouvent confrontées à la mondialisation de l'agriculture. En effet, pour la première fois depuis l'origine du GATT (1947), l'accord comporte un volet dédié contenant des engagements substantiels marquant ainsi la fin d'une certaine indépendance. Ces décisions sont un véritable choc, car elles fixent une réduction du soutien des pays à leur agriculture dès lors qu'elles incitent à produire, une consolidation des droits de douane ajustée à la baisse, une réduction sensible des possibilités de soutien aux exportations.



Durant toutes les négociations, les Chambres d'agriculture se sont mobilisées pour dénoncer le caractère inadapté de cet accord, convaincues que l'agriculture ne peut pas dépendre de règles classiques du commerce soulignant plus particulièrement la spécificité des produits agricoles soumis à différents aléas, notamment météorologiques, à l'inverse d'autres biens bénéficiant d'un processus de production bien moins exposé. **Les Chambres d'agriculture proposent d'autres voies pour mieux réguler les marchés mondiaux, pour coordonner les principaux pays exportateurs et prônent un raisonnement économique basé sur les prix de revient des différentes agricultures et non sur la référence aux cours mondiaux.** Même si certaines mesures sont entendues, rien n'y fera et les âpres discussions qui vont avoir lieu durant plusieurs années vont finalement mener à un accord en décembre 1993.

Parallèlement, en 1992, la première grande réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) est adoptée, son objectif étant de réduire le budget global et d'abandonner le système des prix garantis illimités. En effet, la crise de surproduction pèse lourd dans les finances de Bruxelles et les objectifs initiaux d'autosuffisance alimentaire de la PAC de 1962 ne sont absolument plus adaptés.

La logique de « produire plus pour gagner plus » n'est plus à l'ordre du jour. Et pour cause, la part des aides agricoles représente 70% dans le budget global européen et ne cesse d'augmenter. La nécessité d'instaurer un nouveau système de calcul des aides est donc impératif pour la survie de la CEE. Dès 1991, la Commission européenne révèle les pistes de propositions pour réformer en profondeur la Politique Agricole Commune. Plus qu'un bouleversement, c'est un véritable choc pour tout le secteur agricole français qui découvre que désormais, les aides financières sont figées et que leur répartition est profondément modifiée puisque chaque agriculteur recevra une aide individuelle fixée à l'hectare, quel que soit le rendement. Par ailleurs, la nouvelle PAC met fin au soutien des prix en abaissant les cours afin de les rapprocher des cours mondiaux s'alignant ainsi sur les règles du commerce international. De leur côté, les Chambres d'agriculture œuvrent fortement pour ne pas voir revenir la généralisation des quotas et militent pour



une maîtrise des productions et un maintien des prix de marché pour garantir le revenu des agriculteurs. Mais la France est contrainte d'accepter le projet de la Commission, même si des risques et des incohérences planent désormais sur l'ensemble des exploitations. Dès lors, il n'y a d'autre choix que d'accepter la politique de paiements directs aux agriculteurs sur la base de la superficie cultivée ou du nombre de bêtes détenues et de les accompagner par une réorganisation des Chambres adaptée à cette situation nouvelle. **Ainsi, dès le début des années 90, les Chambres d'agriculture organisent une réflexion globale s'appuyant sur de nombreux sondages réalisés auprès des agriculteurs pour mettre en mouvement une nouvelle organisation.** Elles mobilisent plusieurs milliers d'élus, plus de 6 000 collaborateurs et chaque échelon de l'institution développe des domaines de compétences et d'intervention spécifiques.



Les Chambres d'agriculture départementales se concentrent sur le conseil et les services de proximité comme la formation, le développement local, le tourisme vert. Les Chambres régionales développent leurs interventions dans le domaine des études économiques, de la prospective, de la promotion des produits alimentaires et de la recherche et développement. À Paris, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture déploie ses compétences sur l'analyse économique, les politiques agricoles et la gestion de l'intégralité des ressources. L'objectif est clair : développer un accompagnement systémique englobant l'ensemble des problématiques en développant les compétences sur chacune d'entre elles pour répondre aux besoins des agriculteurs français confrontés à un immense chamboulement.

Les accords du GATT, la naissance de l'Organisation Mondiale du Commerce et la nouvelle PAC poussent l'agriculture française à intégrer ce nouvel ordre mondial au sein duquel elle entend bien se distinguer. **Les Chambres d'agriculture vont s'imposer comme un partenaire de choix dans cette course à la différence, tant au sein du territoire national qu'en dehors de nos frontières.** Elles vont soutenir et accompagner la création des labels avec la naissance des signes européens de qualité AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) et STG (Spécialité Traditionnelle Garantie). Mais au-delà, et avant même que les traités et autres décisions ne soient signés, les Chambres d'agriculture s'inscrivent, dès 1988, dans la logique de distinction en y ajoutant celles de dialogue, de découverte et d'échanges avec les citoyens français en créant le réseau et la marque « Bienvenue à la Ferme ». Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes comprenant la vente directe de produits fermiers, les séjours, les loisirs et la restauration à la ferme. **Au fil des années, cette initiative prend une ampleur conséquente, car au-delà de faire découvrir à tous les Français la richesse de leur agriculture, « Bienvenue à la ferme » permet aux agriculteurs de diversifier leurs activités et leurs revenus, notamment grâce à la mise à disposition de conseillers et d'outils par les Chambres d'agriculture.** Aujourd'hui, « Bienvenue à la ferme » c'est plus de 10 000 adhérents, 4 500 boutiques et magasins de producteurs, entre 400 et 700 Marchés des Producteurs de Pays, une centaine de points de retrait « drive fermier » et 5 magasins « Bienvenue à la ferme ». Par ailleurs, l'activité touristique au sein des exploitations rencontre toujours un franc succès avec plus de 1 500 hébergements partout en France et plus de 200 fermes-auberges ainsi que 900 fermes à visiter.



L'agriculture fait face à une « ère de crises »

En décembre 1987, la France découvre que des farines animales sont destinées à l'alimentation du bétail provoquant en Grande-Bretagne une épizootie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), plus communément appelée « maladie de la vache folle ». Les impacts de cette crise sans précédent vont perdurer durant près d'une décennie. Malgré une interdiction d'importation des viandes et farines en provenance de Grande-Bretagne et l'interdiction en 1990 de l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des bovins, un premier cas de vache folle est découvert en France en 1991.



La solution d'abattre tout le troupeau si un animal est atteint ne suffira pas et l'épisode s'étend sur le territoire. Début 1996, on suspecte une possible transmission à l'homme sous la forme d'une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. En octobre 1996, le lien est scientifiquement établi et la consommation de viande bovine dégringole. Début des années 2000, des mesures sont prises pour juguler cette crise et les pratiques de la filière bovine sont nettement améliorées avec notamment le renforcement de la traçabilité des animaux. À la suite de cette crise tant sanitaire que sociétale, une loi sur la veille sanitaire et la surveillance des produits destinés à l'homme est adoptée en France en 1998. L'Institut de veille sanitaire est créé en 1998 et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) en 1999.

Mais une crise à peine finie, qu'une autre surgit. L'arrivée des OGM en France et en Europe va, au-delà de provoquer des inquiétudes pour la santé humaine, voir émerger une très forte défiance de la société envers l'agriculture. En 1996 et en 1997, le débat fait rage entre la Commission européenne et les États membres sur la commercialisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Si la France choisit l'interdiction de la mise en culture de semences, elle autorise néanmoins l'importation et la consommation des produits issus de cultures OGM. Une succession d'autorisations et d'interdictions au niveau national et européen vont s'ensuivre concernant plusieurs OGM, tels que le maïs, le colza ou encore la betterave. L'Europe et la France deviennent le théâtre d'affrontements de plus en plus médiatiques avec des opérations de destruction, suivies de procès retentissants. D'autres pratiques (poulet au chlore, à la javel, viande aux hormones) créent aussi des différends internationaux dans les négociations sur les risques sanitaires. À nouveau, l'agriculture se retrouve au cœur des inquiétudes des Français car désormais, pour tous, l'autosuffisance alimentaire n'est plus une priorité laissant place à la qualité et à la traçabilité des produits. Ainsi la fin des années 90 et l'an 2000 marquent le passage d'un modèle de société à un autre au sein duquel les agriculteurs vont devoir se confronter à la question de l'environnement devenu central. C'est l'ère de l'émergence de l'agriculture raisonnée, de l'avènement de l'agriculture bio, nées de l'intérêt citoyen tout particulier porté aux pratiques agricoles. **Les Chambres d'agriculture se positionnent rapidement comme des acteurs capables d'expertiser pour optimiser, d'anticiper pour innover et offrir des services de proximité en faveur du développement d'une agriculture « durable pratiquée par des agriculteurs responsables ».**

Désormais, pour l'agriculture française, la nouvelle équation induit le respect des équilibres économiques, la prise en compte environnementale et la juste utilisation des ressources naturelles.



Signature de la Charte Qualité Environnement

5

2001 - 2024

Les Chambres d'agriculture au cœur
de l'agriculture du 21^e siècle



Entre inflexions européennes et arrivée des nouvelles technologies

Début des années 2000, deux grandes révolutions vont encore bouleverser l'agriculture. La première vient encore de l'Europe avec les réformes de la PAC 2003 et la nécessaire adaptation de l'agriculture européenne aux contraintes du commerce international. Dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, la PAC « édition 2003 » comporte deux grandes nouveautés : la première est le découplage des aides et leur conditionnalité. Le principe retenu consiste à remplacer partiellement les subventions instaurées par les précédentes réformes, liées aux surfaces et aux productions, par le versement d'un paiement unique indépendant de l'activité des exploitations. Par ailleurs, et pour la première fois, le versement des aides est conditionné au respect de normes en matière d'environnement. L'autre choc européen est celui de l'euro. En effet, en instaurant une monnaie unique, on imagine que l'ensemble des producteurs européens vont retomber sur un pied d'égalité en matière de concurrence et de subventions. Mais c'est sans compter sur un élargissement de l'Europe en 2004 à 25 États membres dont les nouveaux entrants sont majoritairement des pays à dominante rurale, modifiant, de fait, les répartitions financières dédiées à chaque pays.

Si la première des évolutions concerne le cadre européen, la seconde est plus profonde et nettement plus structurante pour les années à venir. L'arrivée d'Internet et des nouvelles technologies au sein des exploitations agricoles françaises, ainsi que la mise à disposition d'appareils connectés, ouvrent l'ère de l'agriculture de précision. C'est l'avènement des moissons sous satellite GPS et de l'automatisation des robots de traite.

En 2008, une nouvelle réforme de la PAC vient de nouveau faire évoluer le paysage de l'agriculture européenne. Pour l'Europe désormais élargie à 27, il s'agit de dresser le bilan de santé de cette nouvelle Politique Agricole Commune déployée depuis les années 90. Dans cette nouvelle mouture, le financement des projets de protection de l'environnement et du monde rural est prégnant et la revitalisation des campagnes constitue désormais un enjeu majeur. Par ailleurs, ce texte introduit plus d'équité entre les exploitations, puisque pour la première fois les très grandes verront leurs aides diminuer proportionnellement davantage que pour les plus petites. **Pour les Chambres d'agriculture, le bilan de santé de la PAC est plutôt très positif et les nouvelles perspectives octroyées par son évolution redonnent espoir dans la profession.** Enfin, au fil des années et des élargissements successifs de l'Union européenne, la PAC laisse de plus en plus de latitude aux États pour appliquer la réglementation communautaire, notamment concernant le développement rural.



L'agriculture face aux défis d'un nouveau millénaire

C'est dans ce paysage mouvant où les règles européennes évoluent et les nouveaux outils se développent que l'équation complexe entre souveraineté alimentaire, environnement et développement de l'agriculture française prend tout son dimensionnement. En 2008 puis 2010 se succèdent les « Grenelle de l'environnement » 1 et 2 voulus par le président de la République, Nicolas Sarkozy.



CAP 2010

Si ces textes concernent l'ensemble des secteurs économiques français, la révolution écologique doit également se faire au sein de l'agriculture. Les mesures sont nombreuses et les objectifs ambitieux (développement de l'agriculture biologique, réduction de l'usage des phytosanitaires, diffusion des techniques alternatives, développement des biocarburants...), indéniablement la protection de l'environnement s'impose comme l'une des priorités.

Au-delà de bouleverser leurs pratiques, les agriculteurs sont également appelés à la rescousse pour contribuer à l'émergence de nouvelles sources d'énergie avec le développement du photovoltaïque et de la méthanisation. Les Chambres d'agriculture vont accompagner cette contribution à la production d'énergies renouvelables, notamment en organisant des rencontres et des réunions d'information ainsi qu'en accompagnant techniquement et économiquement les installations au sein des exploitations. En 2017, les États généraux de l'alimentation approuvent la nécessité d'agir pour assurer une meilleure rémunération des agriculteurs français, mais aussi pour renforcer la qualité sanitaire environnementale et nutritionnelle des productions.

En 2018, l'agriculture française tourne à plein régime. Toujours en tête du podium des puissances agricoles européennes, elle génère une production annuelle estimée à plus de 70 milliards d'euros avec 30 000 000 d'hectares exploitées. Mais au-delà de ces chiffres de performance, deux phénomènes inquiètent de plus en plus. D'un côté, les relations avec la société se détériorent, alors même que l'agriculture a déjà mis en œuvre bon nombre de démarches de progrès, mais ignorées ou incomprises. De l'autre, le déclin du nombre d'agriculteurs en France s'accélère et les revenus des agriculteurs diminuent

alors que les impératifs s'accroissent. Pour exemple, entre 2008 et 2018, la France a perdu plus de 50 000 agriculteurs et en 2030, un agriculteur sur deux devra prendre sa retraite quand on estime qu'un sur quatre ne sera pas remplacé.

Il est donc impératif de se préoccuper du sens et de l'image des métiers de l'agriculture, tant pour assurer le renouvellement des générations que pour en faire comprendre les contraintes et missions au plus grand nombre.

2019, les Chambres d'agriculture lancent un plan stratégique visant faire converger agriculture, transition écologique, création de valeurs et dialogue sociétal

Aux défis de la transmission des exploitations et de la nécessaire hausse de production, s'ajoute l'équation majeure du changement climatique. D'un côté, notre agriculture est confrontée à des bouleversements de conditions de production inédits, et dont les effets sont déjà perceptibles sur les cycles agricoles. De l'autre, elle doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, le regard de la société sur la profession s'installe certainement comme l'enjeu nouveau à résoudre après de vives critiques à l'encontre de certaines pratiques du monde agricole et de certains modes de production.

C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture ont lancé le déploiement du plan stratégique 2019 - 2025 visant à accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatique ; créer plus de valeur dans les territoires ; faire dialoguer agriculture et société.

L'ambition de ce plan mis en place depuis cinq ans est d'accompagner les agriculteurs français, dans toute leur diversité et sur tous les territoires, sur le chemin d'une agriculture résiliente et multi performante. Afin de rendre compte des actions entreprises et des résultats obtenus, les Chambres d'agriculture ont signé un contrat d'objectifs et de performance avec l'État en novembre 2021. Ce contrat d'objectifs et de performance permet de disposer de chiffres concrets concernant l'atteinte des ambitions fixées sur les missions identifiées. Ainsi en 2022, l'accompagnement des Chambres dans les différentes transitions opérées par l'agriculture s'est concrétisé par la sensibilisation de 14 221 agriculteurs de plus de 57 ans aux enjeux de la transmission, la formation de 65 709 agriculteurs dont 20 163 aux enjeux environnementaux, l'information et l'appui à la déclaration PAC

de 80 158 exploitants, le suivi de 57 979 agriculteurs lors de leur conversion à l'agriculture biologique, le conseil à 27 619 éleveurs concernant le développement de leur performance, la réalisation de 19 366 conseils stratégiques auprès d'agriculteurs, la réduction de leur empreinte carbone ou encore l'emploi de produits phytosanitaires. Par ailleurs, 161 nouveaux groupes d'agriculteurs dédiés à l'innovation ont été créés, notamment sur les bas intrants, le climat, les filières et le bien-être animal.

Toujours en 2022, les actions visant à créer plus de valeur dans les territoires ont conduit à l'accompagnement de 161 nouveaux projets de filières alimentaires et non alimentaires, de 21 nouveaux projets d'agriculture urbaine et de 10 166 agriculteurs engagés dans une démarche de proximité. Par ailleurs, les Chambres ont initié le contact avec 462 intercommunalités dont 285 ont débouché sur la réalisation de projets alimentaires territoriaux (PAT) et ont formé 1 574 personnes pour favoriser le dialogue avec la société.

Enfin, les Chambres d'agriculture prennent des engagements chiffrés à atteindre à l'horizon 2025 pour repérer, sensibiliser et accompagner les 160 000 agriculteurs susceptibles de transmettre leur exploitation d'ici 2026 et préparer l'installation de nouveaux agriculteurs ; proposer à chaque agriculteur un conseil stratégique sur la base d'un audit individuel ; mettre en place au moins 500 groupes d'agriculteurs sur une thématique innovante (agriculture de conservation, agroforesterie, bas carbone...) répartis sur l'ensemble du territoire ; appuyer avec une offre harmonisée au moins 25% des agriculteurs dans leurs déclarations PAC ; contribuer à 150 projets de recherche et développement nationaux et européens ; accompagner 1 000 projets de filière pour de nouveaux débouchés ; accompagner 15 000 agriculteurs dans leurs démarches de proximité à travers le réseau « Bienvenue à la ferme » ; tous les trois ans, rencontrer chacune des 1 258 intercommunalités pour écouter leurs attentes ; partager les compétences et établir des partenariats, mais aussi appuyer la mobilisation d'un million de m³ de bois d'ici 2025 ; accompagner 10 projets d'agriculture urbaine ; former 1 800 élus, agriculteurs et collaborateurs à une communication adaptée aux publics non agricoles.

Pour conclure

Depuis leur création, les Chambres d'agriculture ont connu différentes trajectoires d'évolution et surtout d'adaptation, tant dans leur fonctionnement que dans l'accroissement de leurs missions. Cette histoire des Chambres dans la grande Histoire agricole a largement contribué à tracer les contours de l'agriculture française contemporaine et plus largement de certains fondements de notre société moderne.

Aujourd'hui - et alors qu'elles sont nées d'une volonté d'exprimer la parole agricole - les Chambres sont plus que jamais au cœur d'une agriculture qui se construit et se réinvente chaque jour pour faire face à de multiples incertitudes, synonymes de défis climatiques, économiques, sociétaux... au cœur même de nos territoires, mais aussi plus largement à l'échelle européenne et mondiale.

Ainsi, le rôle d'accompagnement des Chambres d'agriculture et les ambitions que l'institution porte pour l'agriculture a donné lieu au projet stratégique en cours de déploiement dont les actions s'amplifient sur le terrain, jour après jour. Plusieurs de ces initiatives « d'utilité agricole publique » sont désormais reconnues comme des missions publiques à part entière. En témoigne la place des Chambres dans le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture visant à assurer une véritable durabilité de l'agriculture française.

Si 100 ans après leur création les Chambres d'agriculture sont les dépositaires de l'héritage de l'agriculture française, elles sont désormais les actrices d'un siècle à venir au service d'une agriculture qui a de l'avenir !



MAISON DES CHAMBRES DAGRICULTURE



9



100 1924-2024 ans
ensemble
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR!



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE